

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Par convocation du 9 septembre 2016, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception de Monsieur Marc GISSELBRECHT et Madame Frédérique KELLER qui a donné procuration à Monsieur Gino HIRN, absents excusés.

Le Maire salue les membres présents et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°/ Lecture et approbation du procès-verbal du 28/06/2016.
Désignation d'un secrétaire de séance.

2°/ AFFAIRES DE PERSONNEL

1.1 Modification du temps non complet vers un temps complet de Mme Christel FRIEDRICH, Adjoint Administratif titulaire 2ème Classe avec effet du 01/10/2016

3°/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME

3.1 Numérotation de nouvelles parcelles suite à des divisions de terrains

3.2 Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation présentée par la Société REMEX à Muttersholtz en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant une activité de centre de tri, transit, regroupement de déchets minéraux

3.3 Extension du réseau d'assainissement – Terrain constructible rue de Mussig – Monsieur BUCHER Arnaud

4°/ AFFAIRES FINANCIERES

4.1 Retrait de la délibération relative à la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure – Année 2017

5°/ Délégations données au Maire par le Conseil Municipal le 7/04/2014 dans le cadre de l'Article L.2122-224° du CGCT

6°/ DIVERS ET COMMUNIQUE

6.1 Droits de Prémption Urbains

6.2 Urbanisme

6.3 Informations et documents à consulter

6.4 Interventions

1°/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28/06/2016
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28/06/2016 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Madame Véronique KUBACH, désignée unanimement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2°/ AFFAIRES DE PERSONNEL

2.1 MODIFICATION DU TEMPS NON COMPLET VERS UN TEMPS COMPLET
DE Mme Christel FRIEDRICH, ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE 2^{ème}
CLASSE AVEC EFFET DU 1/10/2016

Depuis le 1^{er} mai 2015, l'Adjoint administratif titulaire de 2^{ème} classe bénéficie d'un coefficient d'emploi de 17h30/35è.

Le Maire propose de transformer son mi-temps dans le but de permettre à l'attachée en poste de récupérer les heures supplémentaires ainsi que les congés avant sa cessation d'activité.

Par ailleurs, vu les nombreuses formations effectuées, l'adjoint administratif a également accumulé des heures qu'elle souhaite récupérer dans la mesure du possible ; l'excédent des heures étant à régler en heures supplémentaires avec effet du 1/10/2016.

Ce relèvement de coefficient d'emploi est accepté par l'adjoint administratif..

LE CONSEIL MUNICIPAL, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir discuté en séance de travail,

VU l'accord de l'employée,

VU le tableau des emplois,

APPROUVE la proposition du Maire consistant à augmenter le coefficient d'emploi de 17,30h/35è à 35/35è (temps complet) avec effet du 1/10/2016 entraînant l'affiliation à la CNRACL.

DECIDE :

- de faire bénéficier l'agent du même régime indemnitaire que les employés en poste (Indemnités IAT-IEMP) qui seront remplacées par un nouveau régime indemnitaire avec effet du 1/01/2017, nouvelle bonification indiciaire si la réglementation le permet, la prise en charge des cotisations CNAS, OBSEQUES de la Mutuelle Santé et Prévoyance à condition que son assurance personnelle soit labellisée

- de régler des heures supplémentaires sur présentation des justificatifs
- de moduler les indemnités en cas de congés de maladie comme décidé pour l'ensemble du personnel
- de modifier le tableau des emplois
- de voter les crédits au budget primitif 2017 et les futurs budgets ; pour 2016 les crédits au chapitre des frais du personnel étant suffisants
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents qui lui seront soumis
- d'autoriser le Maire à rédiger les arrêtés individuels indispensables

APPROUVE A L'UNANIMITE

3°/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

3.1 NUMEROTATION DE NOUVELLES PARCELLES SUITE A DES DIVISIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 121-37 et L. 121-38,

VU la déclaration préalable N° 06701916R0012 du 9/08/2016,

VU le CU N° 06701916R0017 du 18/08/2016,

VU les instructions concernant la numérotation,

Après avoir entendu l'exposé du Maire signalant l'intérêt de donner une numérotation officielle suite à ces divisions de terrains,

Après discussion et sur proposition du Maire,

DECIDE :

- de numéroté, suite aux divisions de terrains constructibles, de la façon suivante :

Côté Impair

Impasse des Romains

N° 1 Impasse des Romains

(Division de la parcelle) – M. TUBACH Claude

Côté Impair

Rue des Romains

N° 11 rue des Romains

(Division de la parcelle) – M. TUBACH Claude

Côté Pair

Rue de Mussig

N° 38 Anciennement BUCHER Marc

(Division de la parcelle – M. BUCHER Arnaud)

N° 38A Anciennement BUCHER Marc
(Division de la parcelle – Mme BUCHER Véronique)

- de prendre à la charge du budget communal l'acquisition des plaquettes de numéros. Les numéros seront remis par la Commune aux demandeurs qui signeront un accusé de réception et qui fixeront la plaquette au vu d'un arrêté,
- charge le Maire de rédiger l'arrêté correspondant à la numérotation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ REMEX A MUTTERSOLTZ EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT UNE ACTIVITÉ DE CENTRE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT DE DÉCHETS MINÉRAUX

Le Maire présente le dossier d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dont l'objet est énoncé dans le titre ci-dessus. Il parcourt l'avis de l'autorité environnementale qui a été adressé au préalable au Conseil Municipal et en même temps il soumet les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le dossier de la demande d'autorisation.

Puis, le Maire informe qu'une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la Société REMEX Ressources minérales à Muttersholtz en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de centre de tri, transit, regroupement de déchets minéraux.

L'enquête sera ouverte le 16 septembre jusqu'au 17 octobre 2016 inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Hubert STAB, cadre principal équipement SNCF honoraire, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel PERALDI, ancien Sous-Préfet, en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête assorti d'une étude d'impact soumise à avis de l'autorité environnementale relatif à ce projet sera déposé du 16 septembre au 17 octobre 2016 inclus en mairie de Muttersholtz où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Muttersholtz.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Muttersholtz aux jours et heures suivants :

- Vendredi 16 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 23 septembre de 15h à 18h
- Jeudi 29 septembre de 15h à 18h

- Vendredi 7 octobre de 15h à 18h
- Lundi 17 octobre de 15h à 18h

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Muttersholtz, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n° 218) et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, pendant un an.

L'ASSEMBLEE, après avoir pris connaissance des explications du Maire et des dossiers précités,

EMET UN AVIS :

En l'absence d'éléments et de données plus précises, concernant les conclusions de l'avis préfectoral du 1^{er} août 2016, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et demande des compléments d'informations au dossier.

3.3 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – RUE DE MUSSIG A BALDENHEIM – TERRAIN CONSTRUCTIBLE DE M. BUCHER ARNAUD

- Vu la délibération de principe du Conseil Municipal en date du 24/11/2014 instituant le taux de taxe d'aménagement sur le territoire communal à 5%
- Vu la délibération spécifique du Conseil Municipal en date du 24/11/2014 instituant une taxe d'aménagement majorée à 8% pour les extensions dont la fin de la rue de Mussig, assainissement compris

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'assainissement transmis par le SDEA en date du 17/03/2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation, à l'extrémité de la rue de Mussig, côté pair, des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une longueur de 12 mètres pour un montant HT de 4 200 €, dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis des sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA N° de RIB 00806 G675000 0000 45
- Finance les opérations sur le budget général de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...)

ADOPTE A L'UNANIMITE

4°/ AFFAIRES FINANCIERES

4.1 RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ANNEE 2017

Dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, la commune a adressé à la Sous-Préfecture la délibération relative à la taxe locale sur la publicité extérieure prise le 2 juin 2016.

L'analyse de ce document appelle, de la part de la Sous-Préfecture, les observations suivantes :

L'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

“A.- Sous réserve des dispositions de l'article L.2333-10, les tarifs minimaux visés au B sont applicables.

B - Sous réserve des dispositions des articles L. 2333-12 et L. 2333-16, ces tarifs maximaux sont, à compter du 1^{er} janvier 2009, par mètre carré et par an :

1° Pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique : + 15 € dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 50 000 habitants...”;

Par ailleurs, l'article L.2333-12 précise que “A l'expiration de la période transitoire prévue par le C de l'article L. 2333-16, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année...”

Le Conseil Municipal a adopté l'actualisation des tarifs lors de la séance du 2 juin 2016 à hauteur de 15,43 euros. Or, la circulaire du 16 mars 2016 visée en référence, stipule que le tarif maximum pour 2017 est de 15,40 euros dans les communes et les E.P.C.I de moins de 50 000 habitants, ce tarif incluant l'augmentation due par l'indice des prix.

La présente lettre constituant un recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet remercie la Commune de bien vouloir procéder au retrait de la délibération litigieuse dès la prochaine séance de notre conseil municipal, et, en tout état de cause, avant le 1^{er} juillet 2016.

Cette demande datée du 27/06/2016 est parvenue en mairie le vendredi 8 juillet 2016 avec le cachet du 4 juillet 2016 en ECOPLI. Immédiatement, la Sous-Préfecture a été contactée pour l'informer qu'il était impossible de réunir les membres du Conseil avant le 11 juillet 2016, au vu de la réception du courrier. Par ailleurs, le Conseil s'était réuni la dernière fois avant les vacances le 28 juin 2016 et la prochaine séance a été programmée pour la mi-septembre 2016. Entretemps, il aurait été impossible de réunir le quorum par suite d'absence des membres du Conseil pour congés annuels d'où la demande d'accord d'un délai supplémentaire pour le retrait de la délibération accordé par les services de l'Etat.

En référence à la circulaire initiale du 16 mars 2016 de la Préfecture et pour une meilleure compréhension, il aurait suffi d'ajouter en fin de la phrase concernant les tarifs maximum « tarif avec taux de variation compris ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications du Maire et la réponse du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ci-dessus,

DECIDE le retrait de la délibération du 2/06/2016 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2017.

CONFIRME que le taux maximum pour 2017 est maintenu à 15,40 euros comme voté en séance du Conseil Municipal le 23 avril 2015 pour 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

5°/ DIVERS ET COMMUNIQUES

5.1 DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Maire présente, pour information, les déclarations d'aliéner suivantes pour lesquelles il n'a pas souhaité user de son droit de préemption :

N°	1. Propriétaire et adresse	Section	<u>Situation du bien</u>		Superficie du terrain
	2. Demandeur		N°	Lieudit	
287.	1. M. ULRICH Steve (pour moitié) 17 rue Binni 67600 BALDENHEIM	4	403/25	rue Binni	0,18 are
	2. Maître Bettina FRERING Notaire 46 rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ				

Acquéreurs : M. et Mme Vincent SIEGEL 5 impasse Binni 67600 BALDENHEIM

288.	1. M. MICHEL Guy 1 rue des Iris 67600 BALDENHEIM	22	346/161	1 rue des Iris	1,89 are
	2. Maître Bettina FRERING Notaire 46 rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ				

Acquéreurs : M. et Mme Bruno COELSCH 31 rue des Dahlias 67600 SELESTAT

289.	1. M. GISSELBRECHT Willy 30 rue de l'Eglise 67600 BALDENHEIM	2	175/35	1 rue de Hessenheim	4,98 ares
	2. Maître Bettina FRERING Notaire 46 rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ				

Acquéreur : M. Anthony REINBOLT 5 rue des Lilas 67600 HILSENHEIM

290.	1. M. BAEHR Daniel 5 rue de Hessenheim 67600 BALDENHEIM	2	52 (A)	Rue de Hessenheim	14,66 ares
		2	52 (B)	Rue de Hessenheim	0,17 are
		2	53	Rue de Hessenheim	7,17 ares
		2	55	Rue de Hessenheim	7,34 ares
		2	77/53	Rue de Hessenheim	0,07 are
		2	214/51	Rue de Hessenheim	7,30 ares
2. Maître Benjamin MOREAU Notaires 6 et 7 route de Kintzheim 67730 CHATENOIS					

Acquéreurs : M. Guillaume PERNET et Monsieur Anthony PERNET 5 rue des Remparts
67140 ANDLAU

291.	1. FONCIERE DU RIED 59 rue du Schlunck 67600 SELESTAT	21	306/31	2 rue des Scilles	4,63 ares
2. Maître Jean-Baptiste DALLEINNE Notaire 36 rue Eugène de Saint Fuscien BP 14 60210 GRANDVILLIERS					

Acquéreurs : Mme BIELLMANN Cindy et M. CORNOT David 6 Place du Maréchal Delattre de
Tassigny 67600 SELESTAT

292.	1. M.et Mme BAUFRETON Pascal 30 rue du Haut-Koenigsbourg 67600 BALDENHEIM	22	263/39	30 rue du Haut-Koenigsbourg	6,78 ares
2. Maître Bettina FRERING Notaire 46 rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ					

Acquéreurs : M. David SEYLLER et Mme Marie BECK 42 rue de Bindernheim 67820 WITTISHEIM

293. 1. Mme LANG Jeanne (usufruit) 2 218/26 rue Principale 13,40 ares
3 rue Georges Jacky
67600 BALDENHEIM
M. DOLT Raphaël (nue-propriété)
8 rue de la Grande Boucherie
67600 SELESTAT

2. Maître Aurélie HERTH
Notaire
28 rue du Maréchal Foch BP 65
67390 MARCKOLSHEIM

Acquéreurs : M. et Mme Jean-Paul JAEGER 7 rue Engel 67600 MUTTERSHOLTZ

294. 1. M. Claude TUBACH 17 (1)/98 9,40 ares
14 rue de Schwobsheim
67600 BALDENHEIM

2. Maître Aurélie HERTH
Notaire
28 rue du Maréchal Foch BP 65
67390 MARCKOLSHEIM

Acquéreurs : M. et Mme Sébastien PFRIMMER 8a rue de la Forêt 67390 BOOTZHEIM

295. 1. M. et Mme Joël TAVERNIER 4 370/11 Bueni 1,60 are
4A rue de la Source 4 372/11 2 rue de la Source 2,07 ares
67600 BALDENHEIM 4 387/11 4B rue de la Source 2,26 ares
et la parcelle suivante en indivision forcée :
4 388/11 Rue de la Source 1,34 are

2. Maître Benjamin MOREAU
Notaires
6 et 7 route de Kintzheim
67730 CHATENOIS

Acquéreurs : M. et Mme Roger GEISER 8 rue Antoine Jean Jean 67600 SELESTAT

296. 1. M. Arnaud Marc BUCHER 39 132/15 6,66 ares
24 rue Kageneck
67000 STRASBOURG

2. Maître Arnaud GEIGER
Notaire
189 rue de Lattre de Tassigny BP 37
68160 STE MARIE AUX MINES

Acquéreur : Mme Frédérique PASQUIER avec faculté de substitution 3 avenue Lazare Weiller
67600 SELESTAT

297. 1. M. Claude TUBACH 17 (1)/98 5,70 ares
14 rue de Schwobsheim
67600 BALDENHEIM

2. Maître Adrien VERNET
Notaire
rue Finkwiller
67680 EPTIG

Acquéreurs : M. Maxime REINAGEL et Mme Claire BECKER 88 rue Sainte Marguerite
67680 EPTIG

5.2 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

2 Permis de construire N° 3 et 4
1 Déclaration Préalable de travaux N° 12
9 Demandes de certificat d'urbanisme N° 10 à 18
0 Permis de démolir
0 Permis d'aménager

5.3 INFORMATIONS ET DOCUMENTS A CONSULTER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Madame Aurélie HIRN a été embauchée comme aide maternelle en Contrat Aidé et seconde l'enseignante du CP-Maternelles moyens et grands depuis la rentrée scolaire 2016-2017
- la Place de la mairie ne sera pas inaugurée en septembre comme prévu par suite de l'indisponibilité de Monsieur le Sous-Préfet
- la Stèle de Victor Nessler sera inaugurée le samedi 26/11/2016

- le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a transmis les mesures nouvelles qui ont été prises concernant la sécurité dans les écoles à la rentrée scolaire, dans le cadre d'une coopération renforcée entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Intérieur
 - le Conseil Départemental a transmis en mairie le programme « Mois des Aidants », Affiche « Mois des Aidants Sélestat » et Affiche « Mois des Aidants Molsheim »
 - Monsieur Laurent FURST, Député-Maire de Molsheim a fait parvenir la Charte « Rendez-nous l'Alsace » accompagnée de la pétition
-
- l'évolution des Tarifs réglementés de Vente au 1^{er} août 2016 a été transmise en mairie par EDF Collectivités
 - Monsieur Cédric HEYER du Conseil Départemental a transmis un courrier ainsi qu'un rappel avec photos à l'appui où il a été constaté des irrigations et arrosages de Routes Départementales aux abords de la RD 209 entre Baldenheim et Schwobsheim où la situation perdure et reste potentiellement dangereuse. L'intéressé a été contacté pour l'informer de cette situation
 - l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin a transmis la réponse du Ministère de l'Intérieur quant aux mesures de sécurisation de la population adaptées aux événements organisés dans les communes, sur les problèmes de sécurité
 - un lien spécifique a été transmis par l'ATIP permettant de consulter les documents d'urbanisme, sans passer par une recherche. Ce lien peut être intégré dans notre site internet
 - la bibliothèque de Baldenheim a fêté ses 30 ans d'existence le dimanche 11/09/2016 au CSC. La Commune a offert le vin d'honneur
 - la mission de M. DONTENVILLE Maurice, chargé de mission pour le suivi de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, s'achève. A partir de la rentrée, l'Inspecteur de notre circonscription sera notre interlocuteur privilégié pour l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial ou de son avenant. C'est à lui qu'il conviendra d'envoyer les documents afin qu'il puisse donner son avis. C'est également lui qui transmettra le dossier aux services de l'Inspection Académique qui se chargeront de leur suivi auprès des autres partenaires
 - la Préfecture a envoyé la réglementation liée à l'organisation de spectacles pyrotechniques
 - l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant déclaration d'infection de loque américaine a été affiché dans le tableau de la mairie
 - une copie de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2016 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes de Sélestat est parvenue en mairie
 - l'ensemble des maires de la Communauté de Communes de Sélestat a été destinataire de la copie d'un courrier, recours administratif gracieux, qu'un conseiller municipal de Scherwiller a adressé à la Préfecture pour un projet de méthaniseur à Scherwiller.

- le SMICTOM a transmis un courrier relatif à la filière de valorisation du plâtre en déchèterie
- Monsieur Cédric HEYER a transmis pour information un courrier concernant le démarrage de la campagne de réfection définitive de tranchées. Cette intervention s'échelonnait sur environ 15 jours à partir de fin septembre
- des observations ont été émises de la part de Monsieur HEYER et de Monsieur MILOCHAU concernant le Centre Bourg à Baldenheim. Une réunion de chantier a eu lieu pour la préparation de la réception définitive des ouvrages

DOCUMENTS A CONSULTER

- Le rapport annuel 2015 du SMICTOM Alsace Centrale
- La lettre des Sénateurs (juillet 2016)
- La convention nationale de l'AdCF (Assemblée des Communautés de France)
- Le livre « 60 ans Rencontres franco-allemandes des maires » de Breisgau-Hochschwarzwald
- Le flash infos des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin
- Le PV du Comité Syndical de l'ATIP, une présentation des échéances réglementaires en urbanisme et un point d'information sur la taxe d'aménagement
- L'information sur la Sécurisation de l'espace public dans les communes sans Police Municipale de M. André REICHARDT
- Le rapport d'activités 2015 de la SERS
- Le rapport d'activités 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
- Le point d'avancement sur l'élaboration du PAPI et des éléments réalisés durant cette période estivale
- Le compte rendu de la réunion du 11/05/2016 – Synthèse Territoriale 2015 du SDEA
- Le compte rendu de réunion du Comité de pilotage local du captage d'Hilsenheim le 12/02/2016 à Hilsenheim

5.4 INTERVENTIONS

Monsieur Clément RENAUDET :

- Durant cet été (chaleur et nuits chaudes), des administrés ont fait des feux tôt le matin dégageant des fumées âcres. Les riverains se sont plaints de ces feux à répétition. Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 16 mars 2009 réglementant l'usage du feu en forêt et l'incinération des végétaux dans le Bas-Rhin.
- Fin août, un agriculteur de la Commune a irrigué à proximité des habitations sans arrêt tout un week-end ce qui engendre beaucoup de bruit. Il souhaite qu'un rappel soit fait dans le blattli

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21 heures 50.